

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	12
- votants	14
- absents	2

Date de convocation :

23 avril 2021

Date d'affichage :

23 avril 2021

VOTE

- POUR	14
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le

ID : 005-210501458-20210429-036_2021-DE

Berger
Levrault

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du 29 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absents et représentés : Michel PRETI a donné procuration à Rodolphe PAPET – Isabelle DE COLOMBEL a donné procuration à Josiane ARNOUX

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°36/2021 : CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS – ETE 2021

Le maire explique :

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes poursuit l'organisation de marchés des producteurs dans le département, comme chaque année. Un marché de producteurs pourrait avoir lieu à Pont du Fossé, les mardis du 13 juillet au 24 août, de 16h à 21h. Il convient pour cela de conventionner avec la Chambre d'Agriculture.

Le Maire fait lecture de la convention.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- ↳ **d'autoriser** le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation des marchés de producteurs de Pays, été 2021, organisés les mardis du 13 juillet au 24 août, de 16h à 21h, avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

11 MAI 2021



Convention de partenariat
Organisation des « Marchés des Producteurs de Pays »
Été 2021 à Pont du Fossé

Entre la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, représentée par son Président, Eric LIONS
et la Commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas, représentée par Monsieur le Maire, Rodolphe PAPET

Il a été convenu ce qui suit :

Objet : Les « Marchés des Producteurs de Pays » seront organisés dans le respect de la charte nationale des marchés des producteurs de pays et du règlement intérieur départemental.

Ils auraient lieu les mardis du 13 juillet au 24 août 2021, de 16h à 21h

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes s'engage à :

• Avant les marchés :

- ✓ Informer, inscrire et sélectionner des producteurs selon les critères énoncés par la charte nationale
- ✓ Mettre en place un plan des marchés selon la configuration des lieux
- ✓ Concevoir et réaliser des supports de communication (affiches, flyers, panneaux aquilux)
- ✓ Participer à la diffusion des supports de communication des marchés

• Le jour des marchés :

- ✓ Placer ou faire placer les producteurs aux places qui leur seront attribuées
- ✓ Retirer les panneaux de communication réutilisables (aquilux) qui auront été installés pour signaler les accès

La Mairie de Pont du Fossé s'engage à :

- ✓ Accorder la gratuité aux exposants

• Avant les marchés :

- ✓ Prendre les arrêtés nécessaires pour la mise en place et le déroulement des marchés
- ✓ Participer à la diffusion des supports de communication des marchés

• Le jour des marchés :

- ✓ Mettre à disposition des branchements électriques pour les exposants
- ✓ S'assurer que la place soit libre lors de l'installation des exposants
- ✓ Mettre à disposition des tables et des bancs pour que les visiteurs puissent prendre la collation dans le cadre des marchés
- ✓ Mettre à disposition des poubelles/containers auprès de l'espace restauration
- ✓ Prendre en charge une animation sur une partie des marchés organisés

Fait à :

Monsieur le Maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas

Rodolphe PAPET

Le Président de la Chambre d'Agriculture



Eric LIONS

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le



ID : 005-210501458-20210429-036_2021-DE